Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EN-104,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ BAT-EN-104 (v. A14.1) : Mise en place d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……
Référence de la facture : ……
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

*Bâtiment tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ▫ OUI ▫ NON
*La surface totale chauffée du bâtiment est inférieure ou égale à 10 000 m² : ▫ OUI ▫ NON

*Secteur d'activité :
☐Bureaux ☐Enseignement ☐Hôtellerie/restauration ☐Santé
☐Commerces ☐Autres secteurs

*Énergie de chauffage : ▫ Électricité ▫ Combustible

Caractéristiques des fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres complètes identiques :
*Type de fenêtre (ne cocher qu'une case) : ▫ fenêtre(s) de toiture OU ▫ autre(s) fenêtre(s) ou porte(s)-fenêtre(s)
*Surface de fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres installées (m²) : ……
*Coefficient de transmission surfacique Uw (W/m².K) : ……
*Facteur solaire Sw : ……

NB : Le simple remplacement de vitrages sur une fenêtre ou porte-fenêtre existante, la fermeture d'une loggia par parois vitrées, la construction d'une véranda à parois vitrées ou la création d'une ouverture dans une paroi opaque ne donnent pas lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie. De même, le remplacement de fenêtres ou portes-fenêtres existantes sur murs façades rideaux ne donnent pas lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

A ne remplir que si les marque et référence de la fenêtre, fenêtre de toit ou porte-fenêtre ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque(s) : ……
*Référence(s) : ……